



Séance ordinaire du 11 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 avril 2022, à 19 h 00, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

Absente: Madame Danièle Tremblay, conseillère poste no 3

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Léonne Bergeron

1.1

RÉSOLUTION 2022-04-083 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022
- 1.3. Approbation de paiement des comptes des mois de février et de mars 2022
- 1.4. Embauche de monsieur Louis-Alexandre Monast, à titre de directeur général et greffier trésorier
- 1.5. Embauche de madame Catherine Vincent, à titre de secrétaire-réceptionniste
- 1.6. Nomination de madame Sophie Brien, à titre de directrice des finances
- 1.7. Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers
- 1.8. Adoption du règlement numéro 2022-538 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 1.9. Autorisation de signature - bail pour le 19 rue du Lac
- 1.10. Demande à la Commission de toponymie - nomination d'une rue : Impasse du Jardinier
- 1.11. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
- 1.12. Demande de soutien au gouvernement fédéral concernant la diminution du nombre de plants dans la production de cannabis à des fins médicales et personnelles sur le territoire de la municipalité de L'Ascension
- 1.13. Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de L'Ascension
- 1.14. Heures d'ouverture de l'Hôtel-de-Ville

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

- 2.1. Embauche de monsieur Raphaël Boisvert, à titre de pompier temps partiel
- 2.2. Interventions du service sécurité incendie pour le mois de mars 2022 et jusqu'au 7 avril

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 3.2. Demande de permis SEG – gestion spécifique aux castors
- 3.3. Entériner la fin d'emploi de monsieur Benoit Gervais
- 3.4. Réparation du poteau de l'entrée électrique du garage municipal

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Adoption du règlement numéro 52 décrétant un emprunt de 662 000 \$ pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- 4.2. Tricentris, la Coop de solidarité – autorisation de signatures – contrat de membre utilisateur
- 4.3. Tricentris, la Coop de solidarité – autorisation de signatures – contrat de service

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Mandat à la firme Gestim Inc. pour la rédaction de modifications aux règlements d'urbanisme
- 5.2. Demande pour la construction d'une rue privée et le lotissement de 6 lots, parties des lots 18 et 19, rang 2, canton de Mousseau
- 5.3. Remboursement des frais de deux demandes de dérogation mineure
- 5.4. Coupe forestière secteur lac Blanc et lac Lanthier, opposition au transport du bois sur les chemins situés sur le territoire de la Municipalité

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Embauche de madame Nicole Leclair, à titre de coordonnatrice du camp de jour
- 6.2. Embauche de madame Amélie Sarrazin, à titre d'animatrice du camp de jour
- 6.3. Embauche de madame Laury-Ann Ayotte, à titre d'animatrice du camp de jour

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

1.2 **RÉSOLUTION 2022-04-084**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 MARS 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.3 **RÉSOLUTION 2022-04-085**
APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES DES MOIS DE
FÉVRIER ET DE MARS 2022

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour les mois de février et de mars 2022, au montant de quatre cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (459 398,87 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.4 **RÉSOLUTION 2022-04-086**
EMBAUCHE DE MONSIEUR LOUIS-ALEXANDRE MONAST, À
TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher monsieur Louis-Alexandre Monast à titre de directeur général et greffier trésorier, et ce, à compter du 9 mai 2022, aux conditions énoncées à son contrat de travail et d'autoriser le maire à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.5 **RÉSOLUTION 2022-04-087**
EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE VINCENT, À TITRE DE
SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'embaucher madame Catherine Vincent, à titre de secrétaire-réceptionniste, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 19 avril 2022.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

1.6 **RÉSOLUTION 2022-04-088**
NOMINATION DE MADAME SOPHIE BRIEN, À TITRE DE
DIRECTRICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins à la direction générale;

CONSIDÉRANT que madame Sophie Brien est à l'emploi de la Municipalité à titre de technicienne comptable, depuis le 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de nommer madame Sophie Brien, directrice des finances, à compter du 11 avril 2022, aux conditions énoncées à son contrat de travail et d'autoriser le maire à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.7 **DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR**
LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, la directrice générale par intérim dépose le rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers.

1.8 **RÉSOLUTION 2022-04-089**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-538 ÉDICTANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement numéro 2022-538 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.9 **RÉSOLUTION 2022-04-090**
AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL POUR LE 19 RUE DU LAC

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de louer de madame Nathalie Grondine et de monsieur Germain Pagé, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 un immeuble situé au 19, rue du Lac, L'Ascension, au montant mensuel de mille deux cents dollars (1 200 \$).

D'autoriser le maire à signer pour au nom de la Municipalité, le bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

1.10

**RÉSOLUTION 2022-04-091
DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE - NOMINATION
D'UNE RUE : IMPASSE DU JARDINIER**

CONSIDÉRANT la nouvelle rue cadastrée située sur le lot 13-1, rang 3, du cadastre officiel du Canton de Mousseau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une demande d'officialisation d'un nom de rue à la Commission de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom Impasse du Jardinier pour désigner la rue située sur le lot 13-1, rang 3, du cadastre officiel du Canton de Mousseau, rue accessible par le chemin des Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.11

**RÉSOLUTION 2022-04-092
ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.12

**RÉSOLUTION 2022-04-093
DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
CONCERNANT LA DIMINUTION DU NOMBRE DE PLANTS DANS
LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICALES ET
PERSONNELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT que le programme ACCÈS-Cannabis a pour mission de diminuer l'accessibilité du cannabis illicite sur le marché québécois, notamment chez les jeunes, et à diminuer la concurrence déloyale des producteurs et trafiquants illégaux faite à la SQDC;

CONSIDÉRANT que lors d'interventions de la Sûreté du Québec, certaines personnes détenaient un ou des permis émis par Santé Canada pour du cannabis à des fins médicales;

CONSIDÉRANT l'importante quantité que certaines personnes peuvent produire en conformité avec le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) après avoir obtenu un tel permis auprès de Santé Canada est choquante;

CONSIDÉRANT que les règles de Santé Canada pourraient entraîner certaines dérives, en raison notamment de la facilité d'obtenir une ordonnance médicale et de la quantité de plants qui pourraient alimenter le marché noir;



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

CONSIDÉRANT qu'une telle possibilité aurait été décriée par les corps policiers, mais serait restée sans réponse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu :

- de demander à Santé Canada d'éviter la possibilité de certaines dérives en abaissant le nombre de plants pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles, suite à l'obtention d'un permis, afin de ne pas faciliter le crime organisé et d'autres effets pervers;
- de transmettre copie de la présente résolution à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.13

**RÉSOLUTION 2022-04-094
DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de L'Ascension n'est pas entièrement desservi par le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT que les pannes d'électricité y sont fréquentes compte tenu du territoire forestier important;

CONSIDÉRANT que lors de ces pannes, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens;

CONSIDÉRANT que la faible densité de la population de la municipalité affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que le conseil de L'Ascension demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de L'Ascension pour des fins de sécurité publique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.14

**RÉSOLUTION 2022-04-
HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu qu'à compter du 1^{er} mai 2022, les heures d'ouverture de l'Hôtel-de-Ville seront :

- Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h
- Vendredi : fermé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2.1

RÉSOLUTION 2022-04-096 EMBAUCHE DE MONSIEUR RAPHAËL BOISVERT, À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher monsieur Raphaël Boisvert, à titre de pompier à temps partiel à compter du 11 avril 2022, sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, et selon la politique salariale du Service en vigueur.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2.2

POINT D'INFORMATION INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE MARS 2022 ET JUSQU'AU 7 AVRIL

Il y a eu une seule intervention du service sécurité incendie pour le mois de mars 2022 pour un appel de sauvetage hors route sur le territoire de la ZEC Maison-de-Pierre, et pour le mois d'avril, aucune intervention au 7 avril.

3.1

RÉSOLUTION 2022-04-097 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA- CE)

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus au cours de l'année 2022, sur le chemin du Tour-du-Lac-Lynch et sur le chemin Entrelacs, lesquels sont estimés à soixante mille dollars (60 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier résolu de soumettre à madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle, une demande d'aide financière de soixante mille dollars (60 000 \$), dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2022, pour des travaux de réfection du chemin du Tour-du-lac-Lynch et du chemin Entrelacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

3.2

**RÉSOLUTION 2022-04-098
DEMANDE DE PERMIS SEG – GESTION SPÉCIFIQUE AUX
CASTORS**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la municipalité de L'Ascension demande un permis SEG relatif à la gestion spécifique aux castors, pour l'année 2022.

D'autoriser monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal, à signer pour et au nom de la Municipalité, la demande de permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3.3

**RÉSOLUTION 2022-04-099
ENTÉRINER LA FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR BENOIT GERVAIS**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'entériner la fin d'emploi de monsieur Benoit Gervais, titre de chauffeur journalier 1 – aqueduc, en date du 4 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3.4

**RÉSOLUTION 2022-04-100
RÉPARATION DU POTEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU
GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de service de Champagne Électrique pour les travaux de réparation de l'entrée électrique du garage municipal, au montant de deux mille trois cent cinquante dollars (2 350 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4.1

**RÉSOLUTION 2022-04-101
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 52 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 662 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RAMPE
DE CHARGEMENT AU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES
MATIÈRES RECYCLABLES RÉGIE INTERMUNICIPALE DES
DÉCHETS DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté, le 16 mars 2022, le règlement numéro 52 décrétant un emprunt six cent soixante-deux mille dollars (662 000 \$) pour la construction d'une rampe de chargement pour le transbordement des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement numéro 52 de la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

4.2

RÉSOLUTION 2022-04-102
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ – AUTORISATION DE
SIGNATURES - CONTRAT DE MEMBRE UTILISATEUR

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour but d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et service d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs dans le domaine de la récupération, de la transformation et de la sensibilisation;

CONSIDÉRANT que Tricentris a présenté un contrat d'adhésion aux membres utilisateurs concernant les obligations et engagements de chacune des parties;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du projet de contrat et des règlements y afférents;

CONSIDÉRANT que le contrat est en vigueur du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que la Municipalité de L'Ascension confirme son adhésion à Tricentris, la coop de solidarité et autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de membre utilisateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4.3

RÉSOLUTION 2022-04-103
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ – AUTORISATION DE
SIGNATURES - CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour but d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et service d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs dans le domaine de la récupération, de la transformation et de la sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre utilisateur de Tricentris;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du contrat de service présenté par Tricentris;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service avec Tricentris, la coop de solidarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.1

RÉSOLUTION 2022-04-104
MANDAT À LA FIRME GESTIM INC. POUR LA RÉDACTION DE
MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de mandater la firme Gestim Inc. pour la rédaction de modifications aux règlements d'urbanisme, le tout selon l'offre de service du 28 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

5.2

**RÉSOLUTION 2022-04-105
DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE PRIVÉE ET LE
LOTISSEMENT DE 6 LOTS, PARTIES DES LOTS 18 ET 19, RANG 2,
CANTON DE MOUSSEAU**

CONSIDÉRANT la demande de construction d'une rue privée et le lotissement de 6 lots situés sur les parties des lots 18 et 19, rang 2, canton de Mousseau;

CONSIDÉRANT que la construction d'une rue est assujettie au règlement sur le PIIA;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par Isabelle Labelle, arpenteur-géomètre, le 25 janvier 2022 sous sa minute 11214;

CONSIDÉRANT que le projet vise la construction d'une rue privée et le lotissement de 6 lots conformément aux règlements normatifs d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun coût à la municipalité relié à la construction de la rue;

CONSIDÉRANT que le projet ne crée pas d'obstacle visuel venant brimer les vues;

CONSIDÉRANT que le projet est situé en pente moindre de 9%, sauf la présence d'un talus à pente forte qui longe la Rivière-Rouge à l'Est du projet;

CONSIDÉRANT que la création (l'entrée) de la rue se fait à partir du chemin de l'Ascension, ce dernier étant sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est assujetti à la contribution de 5 % pour fins de parc et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 5 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter le projet de lotissement le tout aux conditions suivantes avant l'émission des permis:

- de valider si le secteur du talus est situé en zone de mouvement de sol et, le cas échéant, qu'un ingénieur autorisé puisse produire un rapport déterminant les conditions d'implantation dans le secteur du talus. Si le talus n'est pas situé en zone de mouvement de sol, d'informer le propriétaire de la sensibilité talus aux risques d'érosion;
- le demandeur devra se confirmer aux dispositions réglementaires concernant la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux;
- le propriétaire devra obtenir au préalable une permission du ministère des Transports du Québec sur l'accès du nouveau chemin au chemin de L'Ascension et le dimensionnement du ponceau à créer pour accéder au nouveau chemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

5.3

**RÉSOLUTION 2022-04-106
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEUX DEMANDES DE
DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le matricule 0260-74-3758 et que les propriétaires ont retiré leur demande;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le matricule 0463-36-7254; et que le propriétaire a retiré sa demande;

CONSIDÉRANT que ces deux dérogations mineures n'ont pas fait l'objet d'analyse, avant leur retrait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser la direction générale à rembourser à chacun des propriétaires les frais déboursés, soit quatre cents dollars (400 \$), lors du dépôt de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.4

**RÉSOLUTION 2022-04-107
COUPE FORESTIÈRE SECTEUR LAC BLANC ET LAC LANTHIER ,
OPPOSITION AU TRANSPORT DU BOIS SUR LES CHEMINS
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que des travaux de coupes forestières sont prévus dans le secteur du lac Blanc et du lac Lanthier, chantier Pin Blanc;

CONSIDÉRANT la rencontre avec les différents intervenants concernant l'harmonisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre deux options ont été proposées pour le transport du bois, soit par le chemin du Lac-Lanthier, sur le territoire de Ville de Rivière-Rouge, soit par le chemin du lac Blanc, Montée de la Mine, chemin du lac Sumas et ensuite sur le chemin de la Rivière-Rouge, sur le territoire de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'oppose à ce que le transport du bois se transige sur leur territoire, par le chemin du Lac-Lanthier;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière coupe forestière dans ce secteur, le transport se faisait par le chemin du Lac-Lanthier;

CONSIDÉRANT que d'autres solutions devraient être élaborées pour le transport du bois de ce chantier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la Municipalité de L'Ascension informe le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'elle s'objecte au trajet proposé pour le transport de bois pour le chantier Pin Blanc via les chemins situés sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

6.1 **RÉSOLUTION 2022-04-108**
EMBAUCHE DE MADAME NICOLE LECLAIR, À TITRE DE
COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Nicole Leclair à titre de coordonnatrice du camp de jour 2022 pour une durée d'environ onze (11) semaines à raison de quarante (40) heures par semaine, au taux de 21,50/ heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 **RÉSOLUTION 2022-04-109**
EMBAUCHE DE MADAME AMÉLIE SARRAZIN, À TITRE
D'ANIMATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher madame Amélie Sarrazin à titre d'animatrice au camp de jour 2022, et ce pour une durée de huit (8) semaines, quarante (40) heures par semaine, au taux de 15,25 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.3 **RÉSOLUTION 2022-04-110**
EMBAUCHE DE MADAME LAURY-ANN AYOTTE, À TITRE
D'ANIMATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'embaucher madame Laury-Anne Ayotte à titre d'animatrice au camp de jour 2022, et ce pour une durée de huit (8) semaines, quarante (40) heures par semaine, au taux de 14,25 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (15 min)

RÉSOLUTION 2022-04-111
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 avril 2022

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Je, soussignée, Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard